



Département de l'Essonne

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

Mairie de Mondeville

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du 28 NOVEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 28 NOVEMBRE à 19h02, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie de Mondeville, sous la présidence de M. Vincent HERRY, 1^{er} adjoint au Maire.

Étaient présents : Mmes Laetitia GOYARD, Stéphanie GRENAULT, Chantal MAYNIÉ, Dominique ROTTELEUR, Michelle SOULLIÉ, MM. Ludovic GRÉMONT, Marc GUASCH, Vincent HERRY, Julien KLIPFEL, Loïc PAVY et Daniel PESCHEUX.

Étaient absents : M. Éric GUYOT.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance,
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2024,
- 3) Délibérations :
 - **CM2024-22 : Admission en non-valeur.**
 - **CM2024-23 : Acquisition de la parcelle cadastrée D2361 de Mme PROVIN et M. GILLES.**
 - **CM2024-24 : Approbation de la convention de partenariat entre le SDIS de l'Essonne et la commune de Mondeville relative au soutien financier volontaire apporté par la commune de Mondeville au SDIS de l'Essonne.**
 - **CM2024-25 : Tarification du dépassement horaire pour le service de garderie du soir.**
 - **CM2024-26 : Plantation d'un arbre.**
 - **CM2024-27 : Réhabilitation de la façade nord de la grange communale et de la porte de la cave.**
 - **CM2024-28 : Acquisition d'un broyeur tracté pour 2025.**
 - **CM2024-29 : Prise en charge par la commune du différentiel des indemnités trop perçues par le maire pour le mois de septembre 2024.**
 - **CM2024-30 : Décision Modificative n° 1 du Budget 2024.**
 - **CM2024-31 : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local (DSIL).**

- **CM2024-32 : Acquisition à titre gratuit des 7 moutons entretenant la Station d'épuration.**
- **CM2024-33 : Projet artistique : sculpture du tronc du tilleul et de ses branches.**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **19 heures 02**.

A été nommée secrétaire : Mme Stéphanie GRENAULT.

Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juillet 2024 :

Monsieur HERRY demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2024. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur HERRY soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2024-22: Admission en non-valeur.

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de la Ferté -Alais :

-n° de la liste 6595620112 pour 129,50€ sur l'exercice 2024

Il est proposé une admission en non-valeur des titres suivants :

- n° R-6-368467 pour un montant de 5€,
- n° R-9-422078 pour un montant de 10€,
- n° R-10-20 pour un montant de 11€,
- n° R-2-18 pour un montant de 11€,
- n° R-7-1 pour un montant de 11€,
- n° R-5-40 pour un montant de 11€,
- n° R-3-47 pour un montant de 11€,
- n° R-6-22 pour un montant de 11€,
- n° R-12-35 pour un montant de 11€,
- n° R-1-2 pour un montant de 15,50€,
- n° R-11-20 pour un montant de 22€,

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2024-23: Acquisition de la parcelle cadastrée D2361 de Mme PROVIN et M. GILLES.

Il est proposé à l'Assemblée d'acquérir un parcelle de terrain cadastrée D 2361 d'une superficie totale de 1762 m², appartenant à Monsieur GILLES Jean-Paul, Auguste, Fernand né à Drancy (Seine-Saint-Denis) le 01 mai 1954 et Madame PROVIN Françoise, Paulette née à Créteil (Val-de-Marne) le 21 avril 1943, tous deux demeurants à Eygalières (Bouches du Rhône), 415 Chemin des Oliviers.

L'acquisition se ferait pour un montant total de 90 000€.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2024-24 : Approbation de la convention de partenariat entre le SDIS de l'Essonne et la commune de Mondeville relative au soutien financier volontaire apporté par la commune de Mondeville au SDIS de l'Essonne.

Considérant l'importance du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour la protection de nos concitoyens et la sécurité de nos communes,

Considérant que le SDIS est placé sous l'autorité opérationnelle de la Préfecture et l'autorité de gestion du Département,

Considérant le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) validé pour la période 2023-2028, nécessitant de nouveaux moyens pour adapter, renforcer et moderniser les dispositifs de sécurité civile face aux risques technologiques, au réchauffement climatique et à la croissance démographique en Essonne,

Considérant que le Conseil Départemental de l'Essonne a déjà engagé un effort financier conséquent en augmentant sa participation de 35 millions d'euros supplémentaires entre 2023 et 2028,

Considérant que cet effort, bien que significatif, ne couvre pas tous les besoins de financement du SDIS pour la période 2025-2028, liés aux mesures gouvernementales récentes, aux recrutements nécessaires et à l'acquisition de nouveaux véhicules,

Considérant que dans tous les départements, à l'exception de l'Essonne, les communes contribuent systématiquement au financement du SDIS à un niveau moyen de 31 € par habitant,

Considérant la proposition d'une contribution volontaire des communes de l'Essonne au financement du SDIS à hauteur de 2 € par habitant à partir de 2025, cette contribution pouvant être prise en charge par l'EPCI en cas de transfert de la compétence défense incendie,

Considérant que cette contribution est envisagée pour une période de 5 ans, correspondant à la période 2025-2029, et pourra être remplacée par une participation volontaire en investissement pour les travaux d'extension, de réhabilitation ou de mise aux normes des centres de secours,

Considérant l'importance de maintenir et de renforcer ce service public de proximité fondamental pour la sécurité de notre population,

Il est proposé :

1. De soutenir le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Essonne et de reconnaître l'importance de son rôle pour la protection de nos concitoyens.
2. De contribuer volontairement au financement du SDIS à hauteur de 2 € par habitant, à compter de l'année 2025, afin de soutenir ses efforts d'adaptation, de renforcement et de modernisation de ses dispositifs de sécurité civile.

3. D'envisager, le cas échéant, une participation volontaire en investissement pour les travaux nécessaires dans les centres de secours dont relève notre commune.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2024-25 : Tarification du dépassement horaire pour le service de garderie du soir.

La tarification de la garderie du soir votée sous la délibération n°CM2023/27, votée le 27 septembre 2023 prévoit un tarif à la demi-heure selon le tableau suivant :

GARDERIE

Pour information, la facturation de la 1ère demi-heure sera effective au 1er octobre 2023.

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
	<i>Prix par ½ heure</i>		
1 ^{er} taux	0,95 €	0,90 €	0,85 €
2 ^{ème} taux	1,00 €	0,95 €	0,90 €
3 ^{ème} taux	1,10 €	1,05 €	1,00 €
Extérieurs	1,20 €	1,20 €	1,20 €

Cependant, des retards récurrents ont été constatés et un tarif de dépassement est proposé comme suit :

- Au-delà de 18h30, une facturation de 5€ sera effectuée par demi-heure et par enfant.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2024-26 : Plantation d'un arbre.

Compte tenu du projet de la commune de revégétaliser le centre du village avec un arbre d'essence locale au niveau de l'espace enherbé connexe à la place de l'église.

Il est proposé la plantation d'un arbre d'essence locale « FAGUS SYLVATICA 25/30 MG » par les Pépinières Samuel FONTAINE installée à HUISSON LONGUEVILLE au prix de :

1 180 euros HT , soit 1330 euros TTC.

La subvention du PNR étant de 80 % soit 945 euros.

L'autofinancement de la commune serait de 20% soit 385 euros.

Le 1er adjoint de la Mairie de MONDEVILLE propose au Conseil Municipal de faire appel à l'accompagnement du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR) pour ce projet et

obtenir les subventions nécessaires pour la réalisation cette plantation prévue sur l'année 2025.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2024-27 : Réhabilitation de la façade nord de la grange communale et de la porte de la cave.

La commune de MONDEVILLE est propriétaire d'une grange située au 54 grande rue.

A la suite de l'inventaire de notre patrimoine, nous avons pris contact avec le Parc National Régional du Gâtinais Français et nous avons été accompagnés pour la réalisation d'un diagnostic environnemental préalable.

A la suite à cette étude, notre projet de rénovation est le suivant :

- Proposition d'une rénovation de la façade Nord donnant sur la rue principale ne dérangeant pas la faune locale,
- Proposition du remplacement de la plaque métallique actuelle de la cave par une porte de sécurité avec une ouverture permettant le passage des chauves-souris.

Le 1er adjoint de la Mairie de MONDEVILLE propose de faire appel à l'accompagnement du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français pour obtenir les subventions nécessaires pour cette réfection pour 2025

Coût du projet : 7 500€ HT, soit 8 600€ TTC.

- Travaux de réfection de la façade : 5 750€ HT, soit 6 500€ TTC
- Remplacement de la porte de la cave ouest : 1 750€ HT, soit 2 100€ TTC.

La subvention du PNR serait de 80 % du coût total soit : 6 000€
 $(5\,750 + 1\,750) \times 80\% = 6\,000\text{€}$

Il resterait à la charge de la commune : 2 600€

$(6\,500 + 2\,100) - 6\,000 = 2\,600\text{€}$

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2024-28 : Acquisition d'un broyeur tracté pour 2025.

Compte tenu du projet de la commune d'acquérir un broyeur tracté afin de traiter efficacement la chute des branches et la repousse des broussailles sur un territoire forestier.

Le but de cette acquisition est de préserver la biodiversité puisque les branchages et les herbes broyées seront laissées sur place et leur décomposition facilitera la biodiversité des plantes, champignons et insectes.

Le broyeur tracté permettra également aux deux agents techniques municipaux d'être plus efficaces dans le dégagement des voies d'accès forestiers afin de permettre un accès facilité aux secours en cas d'incendie.

Projet : Acquisition d'un broyeur d'accotement 115 CM MORGNIEX Type AF 115 choix entreprise CHOUFFOT de FONTENAY LE VICOMTE (devis du 3 septembre 2024)

pour un montant de 3 890€ HT , soit 4 668€ TTC.

Le 1er adjoint de la Mairie de MONDEVILLE propose de faire appel à l'accompagnement du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNR) dans le cadre d'un projet LEADER Gâtinais Français pour obtenir les subventions nécessaires pour cette acquisition prévue pour 2025.

La subvention du PNR serait de 80 % du coût total soit : 3112€

Le financement de la commune serait de : 1556€

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2024-29 : Prise en charge par la commune du différentiel des indemnités trop perçues par le maire pour le mois de septembre 2024.

Les indemnités de M. BIONNE Xavier, Maire de Mondeville ont été versées intégralement au mois de septembre 2024.

A la suite de son décès survenu le 17 septembre 2024, les indemnités « trop perçues » du 18 au 30 septembre 2024 sont à régulariser.

Il est proposé que la collectivité prenne en charge ce différentiel.

Calcul du différentiel :

1432,90€ indemnités/mois

$1432,90 : 30 = 47,76\text{€}/\text{jour}$

$47,76\text{€} \times 13 \text{ jours} = 620,88\text{€}$

Le total à prendre en charge serait de 620,88€

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2024-30 : Décision Modificative n° 1 du Budget 2024.

Le contenu du Budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modification visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits. Aussi le Conseil Municipal peut être appelé chaque année à voter plusieurs décisions modificatives.

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2024, Monsieur le Premier Adjoint propose d'approuver la décision modificative N°1 suivante concernant nos besoins en :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

Les dépenses ont augmenté sur certaines lignes car nous avons dû faire face à des dépenses imprévues comme le curage des réseaux de canalisations, le remplacement de matériel urbain (poubelles), le remplacement de tampons et de grilles de rue, coupe du tilleul, matériel pour le dortoir, meuble pour la salle Fernand Pelletier, et des augmentations d'énergie et notamment d'électricité, du SIRTOM mais aussi de frais pour la cérémonie de notre Maire.

En revanche certaines dépenses n'ont pu être réalisées cette année compte tenu de ce que la commune a dû faire face ces derniers mois.

D'autres dépenses ont aussi pu être maîtrisées grâce à un travail de recherche de prestataire.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

Les élections partielles étant fixées au 1er et 8 décembre le nouveau Maire ne sera pas élu avant mi-décembre.

De ce fait 3 mois d'indemnités de Maire ne seront pas versés cette année.

Chapitre 012 – Charges de personnel :

Certaines dépenses ont été surévaluées (cotisations CIG, URSSAF) et d'autres sous-évaluées (cotisations patronales).

Un rattrapage du RIFSEEP a également été fait en fin d'année sur le personnel non titulaire qui n'avait pas été pris en compte lors de l'embauche. (3 personnes concernées)

INVESTISSEMENT :

Recettes :

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :

Un administré a fait don des 7 moutons qui entretiennent les espaces verts d'une partie de la station d'épuration.

Ce don représente une valeur à l'actif de 700€.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2024-31 : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local (DSIL).

Il est proposé au Conseil municipal le projet d'extension et de rénovation de l'école primaire communale, dont le coût prévisionnel est estimé sur la base d'un estimatif au stade d'études à 1.187.735€ HT soit 1.425.282€ TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Après un examen approfondi des actions à entreprendre il apparaît souhaitable de présenter un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien de l'Investissement Local « DSIL 2025 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'opportunité au titre de la DSIL 2025, de bénéficier de subventions de la part de l'Etat pour le financement de ce projet,

DELIBERE ET,

APPROUVE le dépôt d'une demande de subvention selon les modalités définies ci-après,

APPROUVE le programme définitif de l'opération suivante, pour un montant total de 1.187.735€ HT pour l'extension et rénovation de l'école primaire communale.

SOLLICITE l'octroi par l'Etat d'une subvention à hauteur de 40 % de la dépense subventionnable, soit 475.094 € H.T.,

APPROUVE le plan de financement ci-annexé,

APPROUVE l'échéancier de réalisation suivant :

2023-2024 : Conception des plans et études

2025-2026 : Extension de l'école puis rénovation du bâtiment existant.

S'ENGAGE à ne pas démarrer les travaux avant la notification d'obtention de la subvention,

S'ENGAGE à réaliser les travaux selon l'échéancier prévu,

ATTESTE de la propriété communale des terrains et équipements subventionnés,

S'ENGAGE à maintenir la destination des équipements ainsi financés,

AUTORISE Monsieur le Premier adjoint à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tous documents s'y rapportant,

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2024-32 : Acquisition à titre gratuit des 7 moutons entretenant la Station d'épuration.

Mme BIONNE propose de faire le don de 7 moutons qui entretiennent actuellement la STEP.

L'acquisition à titre gratuit de ces 7 moutons entraîneront :

- En investissement, le cheptel représenterait un actif de 700€.
 - En fonctionnement, les dépenses seront les suivantes :
 - Création d'un numéro d'exploitation auprès de la Chambre d'agriculture pour un montant de 28.80€,
 - Commander des boucles (0.9€ / moutons soit 6.30€ + 17€ de frais de livraison),
 - Cotisation annuelle pour les 7 moutons : 60€ environ qui nous permet en cas de décès de faire venir la société d'équarrissage,
 - Cotisation pour le numéro d'exploitation : 6€ / an
- Soit un coût initial de 118.10€,
Puis un coût annuel de 66€.

Le vétérinaire référent serait celui de la Chambre d'Agriculture.

Si ce n'est pas possible,

Docteur Marion TASSART,

22 R. de Chenet, 91490 Milly-la-Forêt.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION CM2024-33 : Projet artistique : sculpture du tronc du tilleul et de ses branches.

Le tilleul se situant sur la place de l'église a été taillé le 6 novembre 2024 afin de sécuriser ses abords.

Du fait de sa maladie, les chutes de branches devenaient fréquentes sur la chaussée et ses alentours.

Pour l'instant, le tronc a été laissé en entier, afin de voir s'il reprend vie au Printemps prochain.

Certaines grosses branches ont été conservées, afin de les exploiter en œuvre artistique.

Il est proposé de déposer au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français une demande de subvention (plafonnée à 2 500€) afin de sculpter ces branches en totems, ainsi que le tronc si cela est possible.

L'artiste Julien COLBOC (sculpteur sur bois depuis 1999 œuvrant dans la région depuis 2008) a été contacté et nous a établi un devis allant de 1 000€ à 2 500€ par totem en fonction du travail à effectuer et de la taille, sous réserve de faisabilité en fonction des branches récupérées.

Le but étant de conserver des éléments de ce tilleul, symbole de notre village.

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Informations diverses : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h54.

La secrétaire de séance,
Mme Stéphanie GRENAULT

1^{er} adjoint au Maire
M. Vincent HERRY.